



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Équipement : personnel

Question écrite n° 3817

Texte de la question

M. Robert Cazalet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation des techniciens des TPE. Ces personnels sont dans l'attente d'un nouveau statut de technicien supérieur de l'équipement dont les bases avaient été élaborées en 1989. Depuis cette date et malgré les promesses successives, ce projet n'a toujours pas abouti. Ce corps de techniciens est pourtant appelé à jouer un rôle déterminant dans la mise en place de la politique appliquée par les directions départementales de l'équipement. Ils interviennent dans les domaines aussi divers que l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, l'urbanisme, le logement, les transports, les travaux publics et le bâtiment. Il lui demande donc s'il envisage l'adoption d'un nouveau statut correspondant à l'attente des techniciens des TPE.

Texte de la réponse

Après une phase de négociations particulièrement longue, le dossier de la réforme du statut des techniciens de l'équipement vient de connaître un déblocage. Le projet finalement arrêté affirme la spécificité du corps des techniciens tant en ce qui concerne les conditions de reclassement que les modalités d'avancement et le pyramidage. Ce projet traduit notamment à travers la création d'un statut d'emploi, dont l'indice terminal sera identique à celui du classement indiciaire intermédiaire (CII) prévu par le protocole Durafour, la reconnaissance des fonctions d'encadrement tenues par de nombreux agents du corps dans les services déconcentrés et ouvrira à l'ensemble des techniciens de meilleures perspectives de carrière. L'ensemble du dispositif se mettra en place dès le 1^{er} août 1994.

Données clés

Auteur : [M. Cazalet Robert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3817

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1969

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2729